



## Changement de statut sans etre au courant

Par **chleo**, le 11/03/2015 à 12:49

Bonjour , actuellement en poste de vendeuse je viens de voir sur la boite mail de mon employeur qu'elle avait changer mon statut de vendeuse en responsable de magasin adjointe ,de cat 3 à cat 5 ,depuis le 1 mars ,je n'ai pas était mise au courant par mon employeur et n'ai signée aucun avenant à mon contrat .As-t-elle le droit de faire ca ?? Au mois d'aout l'année dernière elle a licencier une employée économiquement et celle-ci à signer un csp, donc elle est prioritaire sur les postes à pourvoir, surcroit d'activité et congé ,mais ne veut pas lui proposer ces postes car elle ne veut pas qu' elle revienne , dont la raison de mon changement de statut .Je ne veux pas de ce poste car j en fais déjà pas mal et la rémunération supplémentaire et de 22€ net/mois (une blague).[smile36]  
Merci de me dire quel recourt je peux avoir et si je peux refuser quand elle m'en parlera , si elle m'en parle .

Par **P.M.**, le 11/03/2015 à 17:07

Bonjour,  
La salariée licenciée économiquement n'est prioritaire lors d'une nouvelle embauche que si elle a fait savoir qu'elle voulait l'être...  
Vous pourriez refuser une promotion pour laquelle vous n'avez pas donné votre accord puisque c'est une modification essentielle du contrat de travail...